

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU LUNDI 12 OCTOBRE 2026

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation:	Le Lundi douze octobre deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.	
30/09/2026		
Membres:		
En exercice:	19	<u>Etaient présents</u> : JEZEQUEL Jean, QUELENNEC Marie-Françoise, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, PAUGAM Jean-Luc, MIOSSEC Maryse, MONSIGNY Bertrand, POSTEC Emmanuelle, ABALLEA Clément, SALIOU Sylviane, QUERE Laurent, LE SAOUT Carole, JACQ Jérôme, DABERNAT Anne, LE BRAS Olivier, CREAC'H Annie, PAUGAM Thomas.
Présents:	17	
Votants:	19*	
Pour:	19	
Contre	0	<u>Absents excusés</u> : PRIGENT Gwénaëlle*, pouvoir donné à Jérôme JACQ
Abstention:	0	MER Serge*, pouvoir donné à Jean-Luc PAUGAM
Délibération N°: 03-10-2026	<u>Secrétaire de Séance</u> : Olivier LE BRAS	

Objet : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2025 (SPANC)

Vu la délibération du comité syndical de Pont An Ilis en date du 17/09/2026, approuvant le rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC),

Vu l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les Maires ou les Présidents de syndicat compétents doivent présenter à leur assemblée délibérante, au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement non collectif.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le rapport sur la qualité et le prix du service public d'assainissement non collectif, établi pour l'exercice 2025.

*Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

DECIDE D'APPROUVER le rapport sur la qualité et le prix du service public d'assainissement non collectif, établi pour l'exercice 2025.

Ce document, destiné à l'information des élus et des usagers du service public, expose notamment les différents indicateurs techniques et financiers précisés dans le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

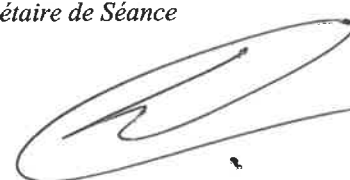
Il est précisé que le rapport sera porté à la connaissance du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13 et sur le site internet des communes membres.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de toute autorité qualifiée et de transmettre une copie de la présente délibération au Syndicat des Eaux de Pont An Ilis.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le 12/10/2026

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

M. Jean JEZEQUEL, Maire  	M. Olivier LE BRAS Secrétaire de Séance 	Acte certifié exécutoire, compte tenu de la : - publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du 15/10/2026 - transmission au contrôle de légalité le 15/10/2026
--	---	--

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.

Commune de PLOUGOURVEST – Séance du 12 Octobre 2026